

République du Bénin

-----  
**Cour constitutionnelle**  
-----



**GREFFE**

N° 061 / CC/GEC

**PREMIERE CHAMBRE DE MISE EN ETAT  
ROLE DU MARDI 08 AOUT 2023  
A 10 HEURES**

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle  
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	0943/155/REC-23 du 11/04/2023	DOSSOU Komlan Urbain	-Mairie de Lokossa -Préfecture de Lokossa	Recours contre la préfecture et la mairie de Lokossa pour spoliation et expropriation.	
2.	0974/159/REC-23 du 10/07/2023	AVOCEWE Christian	-Procureur de la République près le TPI de Ouidah -Juge d'instruction du 1 <sup>er</sup> cabinet du TPI de Ouidah	Recours pour détention arbitraire et pour violation du code de procédure pénale.	
3.	1026/167/REC-23 du 17/05/2023	ONG « NOUVELLE AMBITION » rep/ Pascal Sègbégnon MITONWADE	Ministère des enseignements maternel et primaire	Recours contre le Ministère des enseignements maternel et primaire pour violation des articles 8, 12 et 35 de la Constitution et 7 du code de l'Enfant.	
4.	1086/179/REC-23 du 29/05/2023	GNINHODAN C. Robert	-Commissariat de Comè -Directeur de la Générale des Assurances du Bénin (GAB)	Demande d'intervention de la Cour pour la restitution d'une moto et pour l'indemnisation d'une victime d'accident.	



5.	1169/183/REC-23 du 20/06/2023	Edmond Comlan TCHIBOZO	-Agent judiciaire du trésor -ANDF -Coordonnateur national du projet MARIAGLETA -Mairie d'Abomey-Calavi	Recours contre l'ANDF, le coordonnateur national du projet MARIAGLETA et la mairie d'Abomey-Calavi pour violation de l'article 22 de la Constitution.
6.	1214/192/REC-23 du 23/06/2023	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	-Maire de la Commune de Porto-Novo -Préfet du département de l'Ouémé	Recours en inconstitutionnalité de la décision d'annulation de l'organisation de manifestations à caractère religieux sur toute l'étendue du département de l'Ouémé jusqu'à nouvel ordre pour violation des droits fondamentaux.
7.	1232/195/REC-23 du 29/06/2023	DOSSOU Komlan Urbain	-Mairie de Lokossa -Préfecture du Mono	Recours contre la préfecture et la Mairie de Lokossa pour violation des articles 22 de la Constitution et 14 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.



**NOUVELLES AFFAIRES**

8.	1018/164/REC-23 du 23/05/2023	Mouftaou DINE	Claude HOUENOUE	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit domanial.
9.	1255 /197/REC-23 du 30/06/2023	FAMBO Didier	Procureur général près la cour d'Appel de Cotonou	Recours pour violation de la présomption d'innocence, du droit à la défense et du droit à un procès équitable.



10.	1274/198/REC-23 du 05/07/2023	TAMBOKO Reine Aimé	-Ministère du Travail et de la Fonction Publique -Direction générale de la douane et des droits indirects	Recours pour violation des articles 26 et 30 de la Constitution.	
11.	1304/200/REC-23 du 10/07/2023	DEDJI Laurent	Directeur général de la police Républicaine	Recours pour inconstitutionnalité de la note n°1196/DGPR/DRH/SPRHGP/SA du 05 juillet 2023 portant annulation d'admission au concours de recrutement de la 2 <sup>ème</sup> vague d'élèves agents de police au titre de l'année 2022.	
12.	1308/201/REC-23 du 07 juillet 2023	Christian WHANNOU	Noukpo Commissaire en charge du commissariat d'Aïdjèdo	Recours contre le Commissaire en charge du commissariat d'Aïdjèdo pour abus de fonction, séquestration, menaces verbales, extorsion de décharge et violation des droits fondamentaux.	



13.	1332/203/REC-23 du 11 juillet 2023	ABOHOUMBO Justine	Plan International Bénin	Recours contre Plan International Bénin pour violation de droits humains.
14.	1421/207/REC-23 du 27 juillet 2023	BODJRENOU Prosper	Assemblée Nationale	Recours contre la désignation du député Bio Gounou Idrissou SINA OUNINGUI en qualité de membre de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) pour violation de la loi n°2012-36 du 15 février 2023 portant création de la CBDH et de l'article 34 de la Constitution.

Cotonou, le 02 AOUT 2023

Le greffier en Chef,



**Sylvestre FARRA**